



Mairie de Bonnieux

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU
14 NOVEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 13
Quorum : 8

Convoqués le 07 Novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal RAGOT, Maire.

Etaient présents : Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Yannick MEYSSARD, Madame Evelyne BLANC, Monsieur Claude RAVOIRE, Madame Emilie TEMPIER, Madame Laetitia AGNEL, Monsieur Pierre-Marie ALBERT, Monsieur Alexis BOUTIERE, Madame Nathalie CLAIRAULT, Monsieur Patrick DEVAUX, Monsieur Serge AGNEL.

Pouvoirs : Madame Cécile CHEVALIER à Madame Nathalie CLAIRAULT, Madame Nathalie LOMBARD à Madame Emilie TEMPIER.

Absent : Monsieur Jérôme CASALIS.

A été élue secrétaire de séance : Madame Nathalie CLAIRAULT

Approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Reprise de concession.
2. Cession de matériel inutilisé - vente en ligne
3. Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2023.

Les conseillers municipaux présents à ladite séance, approuvent à l'unanimité le procès-verbal.

• **Délibération 14.10.23-01 : Reprise de concession.**

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée délibérante, que la commune de Bonnieux a réceptionné un courrier de la Congrégation des Sœurs de Saint Charles de Lyon, qui procède au recensement du statut des concessions funéraires dont elle a disposé dans

les différentes communes où les sœurs de la congrégation ont résidé, et dans lesquelles elles ne sont plus présentes aujourd'hui.
La congrégation des Sœurs de Saint-Charles souhaite abandonner à la commune de Bonnieux, la concession dont elle dispose.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à donner son accord de principe de la reprise de concession funéraire des Sœurs de la Congrégation Saint-Charles de Lyon.

- Délibération 14.11.2023-02 : Cession de matériel inutilisé - vente en ligne.

Soucieux de favoriser le réemploi de matériel dont elle n'a plus l'utilité, la commune De Bonnieux met en vente de gré à gré ses biens inutilisés sur le site de courtage aux enchères « Webenchères ».

L'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales prévoit que le Maire, par délégation du Conseil Municipal, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€.

Par délibération N° 5 du 26 Mai 2020, (article 10), le Conseil Municipal a délégué au maire le soin de « décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers d'un prix, par unité, n'excédant pas 4600 euros nets de taxes ». Au-delà de ce seuil, il incombe au Conseil Municipal d'autoriser la vente des biens concernés.

Il est proposé au Conseil Municipal la vente aux enchères d'un four dont la valeur est supérieure à 4 600€ =} Four mixte 11 niveau GN1/1 avec support pour four EKF1111TC, composé d'un système de nettoyage Automatic KWT/A et d'une sonde A Cœur avec support EKSCS

En cas d'absence d'enchère valide, la vente pourra être relancée avec une mise à prix inférieur de 30% à la mise à prix initiale puis de 50%.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à vendre le four référencé ci-dessus sur le site Webenchères, et si le prix excède nominalement 4 600€, au prix résultant de la mise aux enchères.

- Questions diverses :

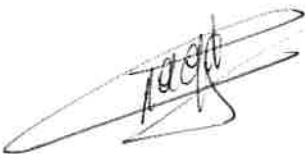
- ✓ Local des services techniques =} A qui incombent les travaux ? =} aux locataire ou propriétaire ? Tout ce qui est gros œuvre est à la charge du propriétaire. Cependant, il y a un gros problème de fuite d'eau, et la facture des travaux concernant ce dysfonctionnement incombe bien au propriétaire. Mais l'agence immobilière qui gère le bien n'a pas voulu que ce soit le propriétaire qui règle la facture des réparations. Monsieur le Maire informe donc l'assemblée que c'est la mairie qui a payé. Monsieur Devaux propose

qu'on fasse un nouveau local sur un terrain de la mairie. Ce projet n'est pas encore à l'ordre du jour.

- ✓ Retour sur la réunion publique =} il n'y avait pas beaucoup de monde.
- ✓ Point sur le chantier du « garage Renaud » =} Le lendemain de la réunion, le porteur de projet était chez les ABF, le rendez-vous a été tendu. Le projet a été modifié, avec plus de locaux et de commerces à céder.
- ✓ A partir du 1^{er} mars 2024, la mairie instruira les Déclarations Préalables : monsieur le Maire a reçu la responsable du service instruction de la Communauté des Communes du Pays d'Apt.
- ✓ Le nouveau chauffage à granulés fonctionne à la mairie, depuis sa mise en route le 7 novembre dernier.
- ✓ Cérémonie du 11 Novembre =} il y a eu peu d'enfants. Il faudrait faire passer l'information auprès des directeurs.
- ✓ Le 18.11.2023 à Cavaillon se tiendra le Téléthon des élus - concours de scrabble des élus. Monsieur le Maire souhaite savoir quels élus pourraient participer avec lui.
- ✓ Inauguration de l'Aire des camping-cars le mardi 14.11.2023 à 9h00.
- ✓ Le 28.11.2023 à 18h00 se déroulera une réunion sur le harcèlement avec les gendarmes.
- ✓ Le 30.01.2024 à 18h30 se tiendra une autre réunion avec les gendarmes =} sur le thème de la participation citoyenne.
- ✓ Téléthon à Bonnieux =} le samedi 9.11.2023 - le matin, marche au départ de la MLEC et à 14h00 portes ouvertes aux pompiers avec petit goûter et repas chili con carne, avec animation « Incroyables Talents » organisée par l'association de la Jeunesse Bonnieulaise. A noter la vente de pots de confiture tout au long de l'évènement.
- ✓ Voir Stéphanie pour flyer Téléthon.
- ✓ Le prochain Conseil Municipal se tiendra le mardi 12.12.2023
- ✓ Illumination de Noël =} le choix des luminaires ainsi que les emplacements dans le village ont été soigneusement choisis.
- ✓ L'opération sapins de Noël recyclés sera renouvelée en 2024.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée à 20h20.

Le Maire
Pascal RAGOT



Le Secrétaire
Nathalie CLAIRAULT

